



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190327-2019-28-AI
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-28

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 21 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

2 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à Davis DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

Compte tenu de la reprise de la compétence Collecte assainissement eaux pluviales de 19 communes au 1^{er} janvier 2019, et des orientations budgétaires présentées le 13 février 2019, le montant des centimes syndicaux pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales sont de 902 594 € répartis de la manière suivante :

Commune	Mode de Prélèvement	
	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	39 050 €	
Bonneuil en France	28 476 €	
Bouqueval		1 004 €
Chennevières lès Louvres	1 176 €	
Ecouen	34 635 €	
Epiais lès Louvres	4 026 €	
Fontenay en Parisis	16 230 €	
Le Mesnil-Aubry	12 000 €	
Le Plessis Gassot		2 586 €
Le Thillay	22 548 €	
Louvres	45 000 €	
Puiseux en France	42 296 €	
Roissy en France		19 956 €
Saint Witz	10 067 €	
Sarcelles	213 380 €	
Vaud'herland	- €	
Vémars	16 400 €	
Villeron	3 764 €	
Villiers le Bel	390 000 €	
	879 048 €	23 546 €
	902 594,00 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 13 février 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2019

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** que le montant de la fiscalité additionnelle pour 2019 est de 902 594 €, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2019.

Commune	Mode de Prélèvement	
	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	39 050 €	
Bonneuil en France	28 476 €	
Bouqueval		1 004 €
Chennevières lès Louvres	1 176 €	
Ecouen	34 635 €	
Epiais lès Louvres	4 026 €	
Fontenay en Parisis	16 230 €	
Le Mesnil-Aubry	12 000 €	
Le Plessis Gassot		2 586 €
Le Thillay	22 548 €	
Louvres	45 000 €	
Puiseux en France	42 296 €	
Roissy en France		19 956 €
Saint Witz	10 067 €	
Sarcelles	213 380 €	
Vaud'herland	- €	
Vémars	16 400 €	
Villeron	3 764 €	
Villiers le Bel	390 000 €	
	879 048 €	23 546 €
	902 594,00 €	

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019


 Guy MESSAGER
 Président du Syndicat
 Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 27/04/19
 Affichée le : 27/04/19
 Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.